

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1)	
Modification et information	Juin 2012	Modification et information	Décembre 2016
Avant-propos et échéances	Décembre 2015	Avant-propos et échéances	Décembre 2016
Introduction	Mars 2015	Introduction	Décembre 2016
Table des matières		Table des matières	
Notes générales 1 à 8	Oct. 2011 Déc. 2013 Déc. 2014 Déc. 2015	Notes générales 1 à 8	Juin 2016 Déc. 2016
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 2)	
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 3)	
Dos de couverture		Dos de couverture	

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
En général (dans tous les chapitres)					Actualisation de la dénomination du Ministère dans les sections « Références » et ailleurs lorsqu'applicable.
1	i et ii 1 à 6	Déc. 2015 Déc. 2004 Janv. 2014 Déc. 2014	i et ii 1 à 6	Déc. 2016 Déc. 2004 Janv. 2014 Déc. 2016	Actualisation de la table des matières. Section 1.2 « Références » : actualisation des références. Section 1.6 « Homogénéité de la signalisation » : nom du Ministère et adresse du Répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec. Tableau 1.9–1 : précision sur le type de signaleur et ajout des panneaux D-61-1 à D-61-5.
2	i à v 1 à 4	Déc. 2015 Déc. 2005 Janv. 2014 Déc. 2014	i à v 1 à 4	Déc. 2016 Déc. 2016	Actualisation de la table des matières. Section 2.2 « Références » : actualisation des références. Sections 2.3 « Panonceaux de prescription », 2.3.1 « Direction », 2.3.2 « Distance » et 2.3.3 « Étendue » : correction de coquilles. Section 2.4.1 « Installation des panneaux « Arrêt » sur chacune des approches » : ajout de précisions sur le débit à considérer pour l'installation du panneau sur chacune des approches.

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	15 et 16.1	Janv. 2014 Déc. 2014	15 et 16.1	Déc. 2014 Déc. 2016	Section 2.15 « Trajet obligatoire pour certaines catégories de véhicules » : ajout du panneau P-120-43 et de l'indication sur la combinaison de silhouettes.
	19 et 20	Janv. 2014 Déc. 2014	19.1 à 20	Déc. 2016	Section 2.16.3 « Transport de matières dangereuses » : nouveau titre.  Section 2.16.3.1 « Accès interdit aux transporteurs de matières dangereuses » : renumérotation de la section.  Section 2.16.3.2 « Limitation de matières dangereuses dans un tunnel » : nouvelle section.  Section 2.16.4 « Autres interdictions d'accès » : ajout du panneau P-130-68.
	22.4 à 24	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	22.4 à 24	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2016	Section 2.18.5 « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques » : ajout des panneaux P-150-12.
	27.1 à 30	Déc. 2015	27.1 à 30	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 2.25 « Aire de vérification des freins » : nouveau titre, retrait du panneau P-231-1 et ajout du panneau I-231.  Section 2.26 « Postes et aires de contrôle routier » : ajout de la référence au <i>Tome IV – Abords de route</i> pour la signalisation à installer à une aire ou à un poste de contrôle routier.  Section 2.27 « Voies réservées » : retrait de l'exigence sur la couleur verte du symbole du véhicule électrique sur les panneaux P-250-4.
	33 et 34	Janv. 2014 Déc. 2015	33 et 34	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 2.28.1 « Conditions justifiant l'installation des panneaux de passages » : ajout de la précision que les panneaux P-270-1, P-270-2, P-270-3 et P-270-6 ne doivent pas être installés à un passage équipé de feux de circulation ou d'un arrêt obligatoire.
	DN 019 et DN 020	Déc. 2005 Janv. 2014	DN 019 et DN 020	Janv. 2014 Déc. 2016	DN 020 : ajout de la note précisant l'installation des panneaux P-200.
	DN 027 et DN 028	Janv. 2014	DN 027 et DN 028	Janv. 2014 Déc. 2016	DN 027 : retrait de l'indication « centre commercial ».
3	i à vi	Déc. 2015	i à vi	Déc. 2016	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2015	1 et 2	Déc. 2016	Section 3.2 « Références » : actualisation des références.



Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
3	13 et 14	Déc. 2012	13 et 14	Déc. 2012 Déc. 2016	Sections 3.3 « Panonceaux de danger », 3.3.1 « Distance », 3.3.2 « Étendue » et 3.3.3 « Emplacement » : correction de coquilles.  Tableau 3.4–1 : ajout des panneaux D-270-29, D-270-30 et D-270-31.
	21 à 28	Déc. 2010 Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	21 à 28	Déc. 2016	Section 3.18.3 « Routes convergentes » : ajout de précisions sur l'utilisation du panneau D-140-3.  Section 3.33.7 « Signal avancé de passage pour personnes dans un ilot déviateur » : nouvelle section.  Section 3.34.6 « Passage pour cavaliers » : correction d'une coquille.
	31 et 32	Déc. 2008 Déc. 2012	31 et 32	Déc. 2016	Section 3.37 « Délinéateurs » : nouveau modèle de délinéateur (D-300-3).  Section 3.42 « Changement de l'état d'une chaussée » : correction de coquilles.  Section 3.44 « Chaussée cahoteuse » : correction de coquilles.
	DN 011 et DN 012	Janv. 2014 Déc. 2015	DN 011 à DN 012B	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 3.45 « Risque de chutes de pierres » : ajout de l'exigence que le pictogramme doit être orienté dans le même sens d'où peuvent provenir les pierres.  DN 012A et DN 012B : ancien DN 012.
4	i à vii	Déc. 2015	i à vii	Déc. 2016	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Janv. 2014	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 4.2 « Références » : actualisation des références.
	5 et 6	Déc. 2006 Déc. 2008	5 et 6	Déc. 2016	Section 4.4 « Panonceaux de distance, d'étendue et d'emplacement » : correction de coquilles.  Section 4.5 « Repères visuels » : ajout que les repères visuels peuvent être remplacés par des glissières de chantier et que le marquage temporaire doit être analysé pour permettre la circulation des véhicules hors normes.  Section 4.5.1 « Chevron de direction » : précision sur l'utilisation des chevrons de direction dans les biseaux de déviation.

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	8.2 à 10	Déc. 2015	8.2 à 10	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 4.5.6 « Minibalise » : indication que les minibalises ne doivent pas être utilisées dans les biseaux de déviation ni les courbes formées par des glissières de chantier.
	13.1 et 13.2	Déc. 2015	13.1 et 13.2	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 4.5.8 « Minichevron » : nouvelle section. Section 4.13 « Fin des travaux » : précision que le panneau T-40 indique aussi la fin de la zone de la limite de vitesse temporaire.
	15.2 et 16	Déc. 2012 Déc. 2015	15.2 et 16	Déc. 2016	Section 4.14.15 « Balai automoteur » : nouvelle section. Section 4.15 « Signal avancé du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Figure 4.15–1 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	18.2 à 18.5	Janv. 2014 Déc. 2014	18.2 à 18.6	Déc. 2016	Section 4.16 « Limite de vitesse » : précision que le panneau T-70-1 indique le début d'une zone de limite de vitesse temporaire et que le panneau T-40 indique la fin de la zone de la limite de vitesse temporaire. Section 4.19.2 « Accès au chantier » : ajout de la référence à la nouvelle figure 4.19–1 Installation du panneau « Accès au chantier ». Figure 4.19–1 : nouvelle figure. Section 4.19.3 « Véhicule escorte » : renumérotation d'une référence à une figure. Figure 4.19–2 : renumérotation de la figure.
	23 à 29.2	Déc. 2014 Déc. 2015	23 à 29.2	Déc. 2015 Déc. 2016	Réorganisation des pages. Section 4.33 « Passage pour camions » : ajout des figures 4.33–1a et 4.33–1b. Section 4.34 « Contrôle de la circulation par un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier » et précision que le casque de couleur jaune-vert fluorescent est réservé aux signaleurs routiers. Figure 4.34–1a et 4.34–1b : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Section 4.34.2 « Justification d'un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Section 4.34.3 « Panneau du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	31 et 32	Déc. 2010	31 et 32	Déc. 2010 Déc. 2016	Figure 4.34–2 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».  Section 4.34.4 « Barrière pour signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».  Section 4.34.5 « Situation requérant plus d'un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».  Section 4.34.6 « Travaux pendant la nuit » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	35 à 45	Déc. 2009 Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2015	35 à 46	Déc. 2016	Section 4.37.6 « Travaux mobiles » : correction d'une coquille.  Section 4.42.4 « Piétons » : nouvelle section. Section 4.42.4.1 « Corridor pour piétons » : changement du titre de la section. Section 4.42.4.2 « Passage temporaire pour piétons » : nouvelle section.  Figures 4.42–1 et 4.42–2 : nouvelles figures.  Figures 4.42–3 à 4.42–8 : renumérotation des figures.  Figure 4.44–1 : correction d'une coquille.
	47 à 58	Déc. 2015	47 à 58	Déc. 2015 Déc. 2016	Annexe A « Signaux du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».  Annexe B « Dispositifs de signalisation pour les travaux » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier » et ajout du panneau T-50-16.
	TCD i à TCD viii	Déc. 2015	TCD i à TCD viii	Déc. 2016	Actualisation de la table des dessins normalisés.
	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2014	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2016	TCD 005A, TCD 005B et TCD 006 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2007	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2016	TCD 069, TCD 070, TCD 071 et TCD 072A : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 073 à TCD 078	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 073 à TCD 078	Déc. 2007 Déc. 2016	TCD 073, TCD 074, TCD 075, TCD 076 et TCD 077 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TCD 083 à TCD 086	Déc. 2007 Déc. 2009 Déc. 2014	TCD 083 à TCD 086	Déc. 2009 Déc. 2014 Déc. 2016	TCD 084 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». TCD 086 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 095 et TCD 096	Janv. 2014 Déc. 2010	TCD 095 et TCD 096	Janv. 2014 Déc. 2016	TCD 096 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 099	Déc. 2015	TCD 099	Déc. 2016	TCD 099 : ajout de la note 1 relative au séchage du produit de scellement.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2015	TLD i à TLD vii	Déc. 2016	Actualisation du tableau des dessins normalisés et de la table des dessins normalisés.
	TLD 005A à TLD 008A	Déc. 2014 Déc. 2015	TLD 005A à TLD 008A	Déc. 2014 Déc. 2016	TLD 005A à TLD 007 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2016	TLD 013 à TLD 015 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2016	TLD 079A : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux. TLD 079B : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux et du panneau T-D-360. TLD 079C : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux et des panneaux P-140-1 et T-D-360.
	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2015	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2016	Actualisation de la table des dessins normalisés.
	TLDU 005A à TLDU 006	Déc. 2014 Déc. 2015	TLDU 005A à TLDU 006	Déc. 2016	TLDU 005A, TLDU 005B et TLDU 006 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	5	i à xii	Déc. 2015	i à xii	Déc. 2016
1 et 2		Janv. 2014 Déc. 2014	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 5.2 « Références » : actualisation des références.
11 et 12		Janv. 2014 Déc. 2015	11 et 12	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 5.4.3.3 « Présignalisation de sortie » : correction du visuel du panneau « Présignalisation de sortie » (I-40-1).



Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

**23<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	27 à 30	Janv. 2014 Déc. 2015	27 à 30	Janv. 2014 Déc. 2015 Déc. 2016	<p>Section 5.4.4.2 « Éléments figurant sur les panneaux de supersignalisation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C. « Écusson de sortie, distance et flèches » : correction d'une coquille.</li> <li>• D. « Module » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- actualisation des références;</li> <li>- renumérotation de la figure 5.4–12a;</li> <li>- ajout de l'inscription « Dernière sortie avant tunnel »;</li> <li>- ajout de la figure 5.4–12b.</li> </ul> </li> </ul>
	39 et 40	Janv. 2014	39 et 40	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 5.5.1.2 « Fin » : actualisation des références.
	51 à 54	Janv. 2014 Déc. 2014	51 à 54	Déc. 2014 Déc. 2016	<p>Section 5.5.12.4 « Panneau de bienvenue » : actualisation des références et correction de coquilles.</p> <p>Section 5.6.1 « Principes d'acheminement » : actualisation des références.</p>
	59 à 66	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	59 à 66	Janv. 2014 Déc. 2016	<p>Section 5.6.3.4 « Traverse maritime » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».</p> <p>Section 5.6.4.1 « Stationnement incitatif » : introduction du panneau « Stationnement incitatif – Covoiturage » (I-330-5).</p> <p>Section 5.6.4.3 « Aire de stationnement » : introduction du panneau « Aire de stationnement – Voie cyclable » (I-350-8).</p> <p>Section 5.6.8.1 « Équipements publics » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère » et introduction du panneau « Patinage » (I-370-22).</p>
	71 à 84	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2015	71 à 84	Déc. 2014 Déc. 2016	<p>Section 5.7.7 « Vérification des freins » : nouvelle section introduisant le panneau « Vérification des freins » (I-231) et renumérotation des sections suivantes.</p> <p>Section 5.7.11 « Remorquage exclusif » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».</p> <p>Section 5.7.15.2 « Tarification du péage » : erratum (sans modification de la date de la page) – correction des barres grises réglementaires en conformité avec la version anglaise.</p>

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

23<sup>e</sup> mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5					<p>Section 5.8.1.1 « Parcs routiers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A. « Halte routière » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- remplacement du terme « automobilistes » par « usagers »;</li> <li>- changement des visuels des panneaux I-420-1 à I-420-3;</li> <li>- introduction des nouveaux panneaux I-420-5 et I-420-6;</li> <li>- introduction du pictogramme de la borne de recharge pour véhicules électriques dans la section des services offerts et de celui du Wi-Fi pour les haltes routières municipales;</li> <li>- introduction de la description du contenu des panneaux;</li> <li>- ajout de précisions sur la signalisation d'acheminement vers les haltes routières.</li> </ul> </li> <li>• C. « Aire de service » : ajout de précisions sur l'ordonnancement des pictogrammes de service dans le panneau I-650-1.</li> <li>• E. « Village-relais » : actualisation des références.</li> </ul>
	89 et 90	Janv. 2014 Déc. 2015	89 et 90	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 5.8.1.2 « Réserves, parcs et refuges fauniques », C. « Parc » : actualisation du numéro de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.
	95 et 96	Janv. 2014 Déc. 2015	95 et 96	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 5.8.1.4 « Bureaux d'information touristique », A. « Centre Infotouriste » : correction du visuel du panneau I-520-4.
	99 à 101.1	Janv. 2014 Déc. 2014	99 à 101.1	Déc. 2016	Section 5.8.2 « Site patrimonial » : introduction, en complément à la norme, de la liste des sites patrimoniaux pouvant être signalés par les panneaux I-540.
	103 à 110	Janv. 2014 Déc. 2014	103 à 110	Janv. 2014 Déc. 2014 Déc. 2016	<p>Section 5.8.4.1 « Critères d'admissibilité des équipements touristiques privés » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère » et actualisation de la mise en page.</p> <p>Section 5.8.4.4 « Acheminement et installation des panneaux d'équipements touristiques privés » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».</p>

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

**23<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
5	113	Janv. 2014	113	Déc. 2016	Section 5.8.4.5 « Attraites majeurs » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».
	121 à 124	Janv. 2014	121 à 124	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 5.8.5.4 « Acheminement et installation des panneaux de routes et circuits touristiques » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».
					Section 5.8.6.3 « Acheminement et installation des panneaux d'un itinéraire cyclable hors route » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».
					Section 5.9.4.3 « Principes d'acheminement » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».
					Section 5.9.4.4 « Installation et localisation » : remplacement de « ministère des Transports » par « Ministère ».
	177 à 182	Janv. 2014 Déc. 2015	177 à 182	Janv. 2014 Déc. 2016	Section 5.10.2.1 « Installation au-dessus de la chaussée » : remplacement du terme « à carrefours dénivelés » par « avec échangeurs ».
	DN 007 et DN 008	Janv. 2014	DN 007 et DN 008	Janv. 2014 Déc. 2016	Annexe L « Pictogrammes de signalisation d'équipements touristiques privés » : ajout du pictogramme « Centre de surf intérieur » et correction du visuel du pictogramme « Sculpture ».
	DN 015 à DN 020	Déc. 2015	DN 015 à DN 020	Déc. 2016	DN 008 : remplacement du terme « carrefours dénivelés » par « échangeurs ».
	DN 035 et DN 036A	Déc. 2014 Déc. 2015	DN 035 et DN 036A	Déc. 2014 Déc. 2016	DN 015 à DN 020 : introduction d'une note précisant que le marquage doit être réalisé conformément aux exigences du chapitre 6 « Marques sur la chaussée ».
	DN 037 à DN 040C	Déc. 2014 Déc. 2015	DN 037 à DN 040C	Déc. 2014 Déc. 2016	DN 036A : ajout d'une note précisant l'installation du panneau de signalisation mobile.
				DN 037 : ajout d'une note précisant l'installation du panneau de signalisation mobile.	
				DN 038 : correction d'une coquille.	
				DN 040A à DN 040C : actualisation des visuels des panneaux « Halte routière ».	

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

**23<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	i à vi	Déc. 2015	i à vi	Déc. 2016	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Déc. 2015	1 et 2	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 6.2 « Références » : actualisation des références.
	8.2 et 8.3	Déc. 2015	8.2 et 8.3	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 6.10.1 « Ligne d'arrêt » : ajout de la précision sur la distance entre la ligne d'arrêt et le passage pour piétons.
	13	Déc. 2014	13	Déc. 2014	Correction d'une coquille sans changement de date.
	15 et 16	Déc. 2014	15.1 à 16	Déc. 2014 Déc. 2016	Annexe A « Dimensions des marques longitudinales et transversales » : amélioration graphique.
	DN 047 et DN 048	Déc. 2005	DN 047 et DN 048	Déc. 2005 Déc. 2016	DN 047 : correction d'une coquille.
	DN 055 et DN 056A	Déc. 2005 Déc. 2011	DN 055 et DN 056A	Déc. 2005 Déc. 2016	DN 056A : ajout de la précision sur la distance entre la ligne d'arrêt et le passage pour piétons.
7	i à iv	Déc. 2015	i à iv	Déc. 2016	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Déc. 2014	1 et 2	Déc. 2014 Déc. 2016	Section 7.2 « Références » : actualisation des références.
	7 à 10	Déc. 2014	7 à 10	Déc. 2016	Section 7.8.15. « Voies réservées aux bicyclettes » : subdivision de la section pour introduire la nouvelle section 7.8.15.2 « Sur trottoir » et le panneau « Voie réservée aux bicyclettes sur trottoir » (P-250-9).
	25 et 26	Déc. 2014 Déc. 2015	25 et 26	Déc. 2014 Déc. 2016	Section 7.11.5 « Aire de stationnement pour bicyclettes » : modification du titre de la section et du nom du panneau I-350-7.  Section 7.11.6 « Aire de stationnement » : modification du titre de la section et du nom du panneau pour une uniformité avec le chapitre 5 « Indication » et modification du visuel du panneau « Aire de stationnement – Voie cyclable » (I-350-8).
	45 et 46	Déc. 2014 Déc. 2015	45 et 46	Déc. 2014 Déc. 2016	Annexe F « Liste des panneaux de signalisation utilisés pour les voies cyclables » : actualisation de la liste des panneaux en fonction des ajouts et modifications au chapitre.
	53 et 54	Déc. 2014 Déc. 2015	53 et 54	Déc. 2014 Déc. 2016	Annexe F « Liste des panneaux de signalisation utilisés pour les voies cyclables » : actualisation de la liste des panneaux et panonceaux utilisés pour les voies cyclables.

Mise à jour n° 121 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

**23<sup>e</sup> mise à jour du Tome V – Signalisation routière**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	i à ix	Déc. 2015	i à ix	Déc. 2016	Actualisation de la table des matières.
	1 à 4	Déc. 2005 Déc. 2009 Janv. 2014	1 à 4	Déc. 2016	Section 8.2 « Références » : actualisation des références et de la mise en page.
	59 et 60	Déc. 2005	59 et 60	Déc. 2016	Section 8.9.2 « Installation des signaux sonores » : retrait de l'utilisation de la mélodie de type « coo coo » dans l'axe nord-sud.  Section 8.9.3 « Utilisation des signaux sonores » :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• correction de la température minimale de fonctionnement des appareils sonores;</li> <li>• remplacement du nom de la « Mélodie de Montréal » par « Mélodie du Canada »;</li> <li>• introduction de l'utilisation d'un type de signal sonore selon l'orientation du passage pour piétons;</li> <li>• retrait de la longueur d'alternance du signal de type « coo coo ».</li> </ul>
	DN 015 et DN 016	Déc. 2011 Déc. 2015	DN 015 et DN 016	Déc. 2011 Déc. 2016	DN 015 : retrait des visuels du panneau « Passage pour personnes » et amélioration graphique.

